ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Allemagne

Question orale n° 1106

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le siège du Parlement franco-allemand de la jeunesse. Le conseil des ministres franco-allemand, qui s'est tenu en février 2010, a permis de redonner un nouvel élan à la coopération entre nos deux pays, moteurs de la construction européenne. Quel plus bel exemple donné par la France et l'Allemagne, qui se sont tant de fois affrontées, et qui donnent désormais le ton en Europe pour générer un effet d'entraînement propice à tous nos voisins. Strasbourg, ville symbolique de la réconciliation franco-allemande, peut prendre une place plus grande dans le renforcement de nos relations et elle pourrait notamment accueillir le siège du Parlement franco-allemand de la jeunesse. Entre un État fédéral comme l'Allemagne et un État historiquement jacobin comme la France, il devrait être possible de conforter Strasbourg comme un trait d'union entre ces deux pays et bien des aspects de leur coopération pourraient trouver leur ancrage à Strasbourg. Il tenait à lui transmettre directement ce message car il lui appartient, comme député de Strasbourg, de faire entendre la voix de Strasbourg et des Strasbourgeois au plus proche des lieux de décisions. Pour cela, il souhaiterait savoir si Strasbourg, capitale européenne, serait retenue pour accueillir le Parlement franco-allemand de la jeunesse.

Texte de la réponse

PARLEMENT FRANCO-ALLEMAND DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Maurer, pour exposer sa question, n° 1106, relative au Parlement franco-allemand de la jeunesse.

M. Jean-Philippe Maurer. Monsieur le secrétaire d'État chargé des affaires européennes, le conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu en février 2010 a permis de redonner un nouvel élan à la coopération entre nos deux pays, moteurs de la construction européenne. Aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle décennie, ceux-ci doivent trouver ensemble des réponses à ces nouveaux défis que sont la lutte contre le changement climatique, les déséquilibres économiques et financiers, les menaces contre la paix et la sécurité.

Dans un monde où s'imposent de nouveaux acteurs globaux, je suis convaincu que l'entente franco-allemande la plus étroite reste indispensable à nos deux pays et à l'Europe. Quel plus bel exemple que celui donné par la France et l'Allemagne, qui se sont tant de fois affrontées et qui donnent désormais le ton en Europe pour générer un effet d'entraînement propice à tous nos voisins ?

Je suis convaincu que l'entente étroite entre nos deux pays doit reposer davantage sur le développement des liens entre les deux sociétés civiles, notamment le développement des échanges entre les jeunes des deux pays. L'éducation, la formation, la recherche et la citoyenneté européenne sont d'une importance primordiale pour notre avenir, et je suis résolu à soutenir toutes les actions qui iront dans ce sens.

Les liens personnels et amicaux entre les citoyens français et allemands sont le fondement même de l'entente franco-allemande. Les nombreuses initiatives issues des sociétés civiles des deux pays rendent l'amitié franco-allemande concrète et tangible dans la vie quotidienne.

Strasbourg, ville symbolique de la réconciliation franco-allemande, ne doit pas rester absente de cette volonté commune d'agir ensemble. En effet, notre ville s'inscrit dans la volonté historique d'être la cité de l'Europe,

symbole fort de la paix, de la réconciliation, de la jeunesse et de l'avenir. Strasbourg doit donc prendre une place plus grande dans le renforcement de nos relations, en accueillant le siège du Parlement franco-allemand de la jeunesse. Sa création est l'une des 80 propositions du conseil des ministres franco-allemand de février dernier, et je la soutiens sans réserve.
Entre un État fédéral comme l'Allemagne et un État historiquement jacobin - mais qui a bien évolué - comme la France, il devrait être possible de conforter Strasbourg dans son rôle de trait d'union entre ces deux pays. Bien des aspects de leur coopération pourraient trouver leur ancrage à Strasbourg, ville d'unité, symbole de la construction européenne et des droits de l'homme.
Je tenais à vous transmettre directement ce message, car il m'appartient, en tant que député de Strasbourg, de faire entendre la voix des Strasbourgeois au plus proche des lieux de décision. Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous m'indiquer si Strasbourg, capitale européenne, sera retenue pour accueillir le Parlement franco-allemand de la jeunesse ?
M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.
M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes.* Monsieur le député de Strasbourg, cher Jean-Philippe Maurer, ainsi que vous le rappelez avec beaucoup de force et de conviction - et nous sommes servis par le calendrier -, la France et l'Allemagne ont atteint, à l'issue d'un processus de réconciliation sans équivalent dans le monde, un degré d'intégration, de confiance, d'intimité, unique.
Fondé sur des valeurs communes et sur une responsabilité conjointe vis-à-vis de la construction de l'Europe, le partenariat franco-allemand est véritablement au coeur de toutes les grandes décisions européennes et internationales. Qu'il s'agisse des négociations climatiques, du renforcement de la zone euro, après plusieurs mois d'attaques contre notre monnaie commune, ou de la mise en place d'un nouveau système financier international, rien n'avance en Europe sans un accord franco-allemand.
Nos deux pays ont entamé - ce n'est pas toujours facile, mais nous y travaillons quotidiennement - une nouvelle phase de coopération qui ouvre la voie à l'intensification de leurs relations et de la construction européenne, vingt après la fin de la guerre froide.
Fruit le plus récent de cette coopération, l'agenda franco-allemand 2020 a, comme vous le savez, été adopté le 4 février dernier, à l'occasion du conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu à Paris sous la présidence du Président de la République et de la chancelière allemande. Ce document comportant quatre-vingt propositions est, pour une bonne partie, le résultat d'un travail étroit et, serais-je tenté de dire, presque fraternel mené durant plusieurs mois par mon collègue allemand Werner Hoyer et moi-même. Je signale au passage que j'aurai l'honneur d'être auditionné avec Werner Hoyer devant la commission des affaires européennes de votre assemblée le mardi 15 juin, c'est-à-dire le lendemain du sommet Sarkozy-Merkel.
Selon l'agenda franco-allemand 2020, " un parlement franco-allemand des jeunes devrait être institué de manière pérenne ". Nous étudions en ce moment les modalités pratiques de mise en oeuvre de ce projet. Comme vous le savez, cette idée constitue le développement d'une expérimentation de l'Office franco-allemand de la jeunesse, qui avait réuni 500 adolescents en janvier 2003 - en vue d'institutionnaliser, à terme, un véritable parlement franco-allemand de la jeunesse.
Bien entendu, nous sommes très attachés, comme vous-même, à la visibilité de Strasbourg comme capitale de l'Europe, siège du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Strasbourg est le symbole de la coopération franco-allemande, et je connais votre engagement inlassable pour promouvoir la vocation européenne de votre ville. Le moment venu, il appartiendra à la municipalité de Strasbourg - que vous saurez aiguillonner, je n'en doute pas - d'exprimer sa disponibilité pour accueillir une session de ce forum, qui soulignerait le rôle spécifique et historique de Strasbourg.

Données clés

Auteur : M. Jean-Philippe Maurer
Circonscription : Bas-Rhin (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1106
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires européennes
Ministère attributaire : Affaires européennes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD1106

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5930
Réponse publiée le : 9 juin 2010, page 4074
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2010